

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection Moret_Registre de copies de lettres envoyées_FAM](#)
[1999-09-56](#)[Item](#)[Marie Moret à Fumouze frères, 3 janvier 1896](#)

Marie Moret à Fumouze frères, 3 janvier 1896

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-56

Collation1 p. (412r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationFamolistère de Guise

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Fumouze frères, 3 janvier 1896, Équipe du projet FamiliLettres (Famolistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 19/12/2025 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47246>

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famolistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction[3 janvier 1896](#)

Lieu de rédaction14, rue Bourdaloue, Nîmes (Gard)

Destinataire[Fumouze frères](#)

Lieu de destination78, rue du Faubourg-Saint-Denis, Paris

Description

RésuméEnvoi d'un chèque de 31,80 F et commande de produits de soin et d'hygiène : brillante Gœmmer ; mixture dessicative ; pommade Barral ; poudre de savon Raspail ; camphre.

Mots-clés

[Finances personnelles](#), [Hygiène](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Nîmes 3 janvier 1896

14 rue Bourdaloue
Nîmes (Gard)

Messieurs Fumouze pères,

J'ai l'honneur de vous
envoyer ci-joint un chèque
N° D 49708, valeur 31 fr. 80
sur M^{me} Offroy, Guindard et C^{ie}
Paris, et vous prie de
m'envoyer en échange -
franco G^{de} vitesse à mon
domicile ici : 14 rue Bourdaloue
Nîmes - les objets suivants :

- 6 flacons brillantine

Goemmer à 1^{fr} 75 = 10.50
- 3 flacons Mixture
Fessicative à 1.50 = 4.50
- 6 demi-pots pommade
Baral à 1.50 = 9.00
- 3 boîtes poudre savon
de Raspaill à 1. = 3.00
- 4 paquets de chacun
150 gr. camphre
à 1.20 = 4.80

Total 31.80

Montant du chèque.

Après je vous prie
Messieurs l'assurance de toute
ma considération

Marie Goun

14 rue Bourdaloue
Nîmes (Gard)